

Le chômage

L'indicateur des demandes d'emploi en fin de mois DEFM, utilisé pour actualiser le chômage au sens du BIT observé à travers l'enquête-emploi de janvier 1990, a reculé de près de 20 000 durant les cinq premiers mois de l'année. Après une stabilisation en milieu d'année, la courbe s'est ensuite inversée avec une augmentation de 40 000 demandes d'emploi d'août à décembre 1990, concentrée sur la période août-novembre.

De même que la vigueur des créations d'emploi a expliqué pour l'essentiel le repli du chômage entre 1988 et début 1990, le ralentissement des embauches dans la dernière partie de l'année est à l'origine de la remontée des demandes d'emploi.

D'autres éléments ont cependant modulé l'évolution des DEFM en 1990, et son profil infra-annuel. D'un côté la politique de l'emploi a bénéficié à un public plus large, de l'autre le comportement de certaines populations aux marges du marché du travail a débouché sur des inscriptions supplémentaires à l'ANPE.

Une politique de l'emploi active, orientée vers les jeunes et les chômeurs de longue durée

Après une transition délicate au premier trimestre 1990, les nouveaux instruments mis en place par le deuxième Plan pour l'emploi ont connu une montée en charge satisfaisante.

En raison d'un démarrage un peu plus difficile, le nombre de chômeurs de longue durée suivant une action d'insertion et de formation (AIF) est, lui, un peu inférieur à celui des divers stages à destination de ce public qui existaient auparavant (86 000 contre 97 000). Pour les personnes menacées d'exclusion sociale et professionnelle, en majeure partie des chômeurs de longue durée, ce sont en fait les contrats de retour à l'emploi (CRE) qui ont connu le plus grand succès. Redynamisé en 1990, ce dispositif a bénéficié à 99 000 personnes en cours de l'année contre 51 000 l'année précédente.

Les contrats emploi-solidarité (CES) touchent fin 1990 un public légèrement supérieur à celui des trois formules (stages modulaires, stages du FNE, stages de réinsertion en alternance) auxquelles ils se sont substitués : 157 000 1/ bénéficiaires contre 148 000 un an plus tôt.

Rendues plus attractives fin 1989, deux autres actions destinées à prévenir le chômage se sont étendues significativement en 1990. Le crédit-formation individualisé (CFI) permet ainsi à environ 70 000 jeunes de suivre un parcours individualisé de formation fin 1990 contre 37 000 fin 1989. Par ailleurs de l'ordre de 20 000 salariés, licenciés pour raison économique, sont placés dans un dispositif de conversion fin 1990, soit un quasi doublement en un an.

Les autres grands instruments de la politique de l'emploi ont en revanche vu leur ampleur peu modifiée. Environ 470 000 jeunes suivent une formation en alternance fin 1990 (464 000 fin 1989) ; 62 000 entrepreneurs individuels ont embauché leur premier salarié en 1990 (70 000 en 1989) ; 170 000 préretraités perçoivent l'allocation spéciale du FNE en décembre 1990 (184 000 fin 1989) ; enfin le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés âgés de 55 ans et plus, qui bénéficient d'une dispense de recherche d'emploi (DRE), n'augmente plus guère : 227 000 fin 1989, 233 000 fin 1990.

1/ Compte tenu d'un reliquat de 5 000 jeunes encore en TUC fin 1990.

Le chômage

Au total, le renforcement des actions en faveur de l'emploi a permis d'éviter quelques dizaines de milliers de chômeurs supplémentaires en 1990. Cet effet s'est concentré au printemps et à l'été où s'est opérée la montée en charge du CFI, des AIF puis des CES.

L'accès des bénéficiaires du RMI au plan emploi facilite leur réinsertion

La phase de développement rapide du revenu minimum d'insertion (RMI) s'est achevée en 1990 : le nombre de bénéficiaires de ce complément de ressources s'élevait à un peu plus de 400 000 fin 1990 contre 330 000 fin 1989. L'insertion professionnelle des bénéficiaires progresse, mais lentement. Moins de 40 % d'entre eux ont signé un contrat d'insertion, qui comporte des actions d'insertion professionnelle ou de formation dans 60 % des cas. L'accès privilégié des allocataires de RMI au deuxième Plan Emploi favorise cependant leur réinsertion : ainsi 80 000 d'entre eux ont bénéficié d'un CRE, d'une AIF ou d'un CES en 1990. Par ailleurs, 200 000 personnes, soit le tiers de celles qui sont passées par le RMI depuis sa création, ont cessé de bénéficier de cette prestation en 1989 et 1990. Dans une majorité de cas, la sortie était due à la reprise d'une activité professionnelle.

L'effet d'appel sur le marché du travail exercé par le RMI, à l'occasion de la signature des contrats d'insertion, est difficile à évaluer. L'absence de mise en évidence directe d'effet massif, la lenteur du processus de conclusion des contrats d'insertion et la rareté relative des actions de réinsertion professionnelle proposées dans les contrats aux groupes les plus éloignés du monde du travail conduisent à retenir un chiffre modeste : 20 000 inscriptions supplémentaires à l'ANPE seraient indirectement liées au RMI en 1990.

Les flux migratoires alimentent le chômage des étrangers

Comme en 1989, le chômage des étrangers évolue plus défavorablement que celui des Français. Mais alors que le nombre des demandeurs d'emploi originaires d'un pays de la CEE varie un peu plus favorablement que celui des nationaux (- 0,5 % contre + 0,6 % en 1990), celui des inscrits d'un pays hors CEE s'accroît nettement (+ 4,4 %). Le rythme de progression de ces derniers se ralentit toutefois, inflexion particulièrement sensible pour les nationalités où le chômage augmentait le plus rapidement (Turcs, Afrique Noire).

Presqu'aussi important en 1990 qu'en 1989, l'afflux de demandes d'asile (53 000 contre 61 000 l'année précédente) génère toujours une croissance marquée des inscriptions à l'ANPE pour les ressortissants concernés. En revanche l'accélération du traitement des dossiers par l'Office français des réfugiés et apatrides (OFPRA), qui débouche dans plus de 80 % des cas sur le rejet des demandes, permet probablement une répercussion plus rapide des décisions auprès de l'ANPE.

Autre source d'alimentation du marché du travail, les regroupements familiaux, qui contribuent à grossir à terme le chômage des étrangers, ont eu un effet immédiat plus limité. Cette immigration diffère beaucoup de la précédente par ses caractéristiques : elle est ainsi très féminisée et centrée sur les pays du Maghreb.

Au total, la progression des ressources en main-d'oeuvre liée à l'évolution des flux migratoires paraît moindre que l'année précédente. On l'évalue à 20 000 personnes en 1990 contre 35 000 en 1989.

Le chômage

Reprise des inscriptions à l'ANPE au second semestre 1990

Confirmant le mouvement de baisse amorcé en 1989, les flux d'inscriptions à l'ANPE se sont réduits de 1,6 % en 1990. Le profil de l'année 1990 apparaît toutefois très heurté : baisse d'environ 3 % du quatrième trimestre 1989 au deuxième trimestre 1990, puis hausse de 7 % entre le deuxième et le quatrième trimestre.

Représentant la moitié des entrées en chômage, les demandes d'emploi enregistrées pour licenciement économique ou fin de contrat à durée déterminée reculent toutes deux de 9 % sur l'ensemble de l'année. Cette baisse s'est toutefois interrompue à l'été, une reprise de ces flux d'inscription à l'ANPE apparaissant au quatrième trimestre. L'intérim débouche également plus souvent sur le chômage : les inscriptions en fin de mission font un bond de 16 % du deuxième au quatrième trimestre 1990.

De leur côté, les entrées d'inactifs sur le marché du travail augmentent légèrement au second semestre en particulier celles des jeunes à la recherche d'un premier emploi ou des femmes adultes reprenant une activité professionnelle.

De façon parallèle aux inscriptions à l'ANPE, les sorties du chômage reculent de 3,1 % en 1990. Cette baisse est également limitée au premier semestre, les radiations de l'ANPE étant pratiquement stables dans la deuxième partie de l'année. Les sorties pour reprise d'emploi diminuent de 10 % entre 1989 et 1990 alors qu'elles s'étaient accrues de 4 % de 1988 à 1989. Cependant ce repli doit plutôt être interprété comme découlant de la plus grande stabilité des emplois que du ralentissement conjoncturel. De plus, les reprises d'emploi augmentent en fin d'année (+ 3 % du troisième au quatrième trimestre 1990) : soutenus par les dispositifs d'aide à l'embauche (CES, CRE...), les recrutements de chômeurs résistent bien à une situation générale de l'emploi plus médiocre.

La baisse des sorties qui s'effectuent vers des stages de formation (- 20 % en 1990) prolonge celle de l'année antérieure : la politique de réinsertion des chômeurs s'appuie de plus en plus sur des contrats de travail aidés plutôt que sur des stages.

Les difficultés d'insertion des jeunes s'accentuent depuis la fin de l'été

Comme les cinq années précédentes, le taux de chômage des jeunes a reculé en 1990 (- 0,8 point), plus nettement d'ailleurs pour les jeunes filles. Mais 17,1 % des jeunes actifs sont encore sans emploi. Même si l'écart avec le taux de chômage global continue à se réduire, les difficultés d'insertion des moins de 25 ans restent importantes.

Le renversement de la tendance des DEFM en cours d'année a été plus marqué pour les jeunes, groupe traditionnellement le plus sensible aux fluctuations conjoncturelles : leur taux de chômage a ainsi fortement baissé au cours des huit premiers mois de l'année (- 1,0 point) avant de regagner 0,2 point d'août à décembre.

Plus que les autres, les jeunes à la recherche d'un premier emploi paraissent pâtir du ralentissement conjoncturel. Plus nombreux à s'inscrire à l'ANPE en fin d'année, leur nombre augmente à nouveau parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (+ 0,8 % en 1990). Ceci rompt avec la baisse marquée des années antérieures (- 13,8 % en moyenne annuelle de 1986 à 1989) qui venait de la conjonction de la reprise des embauches et d'un allongement des études initiales.

Le chômage

L'effet de la progression rapide de la scolarisation entre 16 et 25 ans, renforcé par le développement du CFI, joue cependant toujours favorablement : ainsi le chômage devient rare avant 18 ans et recule nettement de 18 à 21 ans. Parallèlement le niveau de formation des jeunes chômeurs s'élève. Moins nombreux sont ceux qui n'ont pas prolongé leurs études au delà du 1er cycle.

Reprise des demandes d'emploi pour les 25-50 ans.

Aux âges intermédiaires, l'année 1990 marque une légère reprise du chômage (augmentation du taux de chômage de 0,1 point chez les hommes, de 0,2 point chez les femmes). L'inflexion est, là aussi, nette, après la baisse de 0,5 point enregistrée en 1989. Mais, à la différence des jeunes, l'évolution du chômage des adultes de 25 à 49 ans apparaît plus régulière au cours de la dernière année, en particulier pour les hommes.

Enfin le taux de chômage des personnes de 50 ans et plus est resté orienté à la baisse (- 0,3 point en 1990 après - 0,6 point en 1989). Le faible volume des licenciements économiques jusqu'à l'automne, le développement des actions en faveur des chômeurs de longue durée mais aussi le découragement croissant de demandeurs d'emploi sans véritable perspective de réinsertion débouchent ainsi sur un recul des demandes d'emploi des plus âgés. La hausse enregistrée au cours des deux derniers mois de l'année pourrait toutefois amorcer un changement de tendance plus durable, si les suppressions d'emploi s'accentuaient.

Légère diminution du chômage de longue durée.

Le chômage de longue durée demeure toujours l'un des principaux "points noirs" du marché du travail. Quelques signes timides d'amélioration apparaissent toutefois en 1990. Ainsi la part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus a légèrement diminué, passant de 30,7 % fin 1989 à 30,1 % fin 1990. Signe également encourageant, le "noyau dur" des demandeurs d'emploi de très longue durée (3 ans ou plus d'inscription continue à l'ANPE) s'est réduit par la première fois depuis 1981 (7,1 % des DEFM fin 1990, contre 7,5 % fin 1989). L'écoulement plus rapide des demandes d'emploi "anciennes" apparaît général mais il bénéficie plus aux jeunes à la recherche d'un premier emploi ou aux chômeurs les plus âgés. La meilleure insertion des jeunes entrant dans la vie active jusqu'à une date récente explique le recul du chômage de longue durée chez les premiers ; l'intensification des actions menées pour la réinsertion des chômeurs menacés d'exclusion, en particulier ceux âgés de 50 ans et plus, joue sans doute pour les seconds.

Pour favorables qu'elles soient, les évolutions du chômage de longue durée restent cependant modestes compte tenu de la situation favorable de l'emploi et des dispositifs spécifiques mis en place ces dernières années : la proportion des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE depuis au moins 1 an est la même fin 1990 que fin 1986 alors que celle des inscrits depuis 3 ans ou plus s'est élevée de 1,3 point au cours de cette période. En outre, la satisfaction plus rapide des demandes d'emploi d'ancienneté élevée semble s'opérer au détriment des inscriptions récentes. Ainsi, la part mensuelle des demandes satisfaites parmi celles déposées au cours des trois mois précédents a diminué (21,5 % en moyenne au second semestre 1990 contre 23,3 % au second semestre 1989) alors qu'elle était stable, voire en légère croissance, les deux années précédentes.

Le chômage

Nette augmentation des demandes d'emploi pour les qualifications les plus élevées

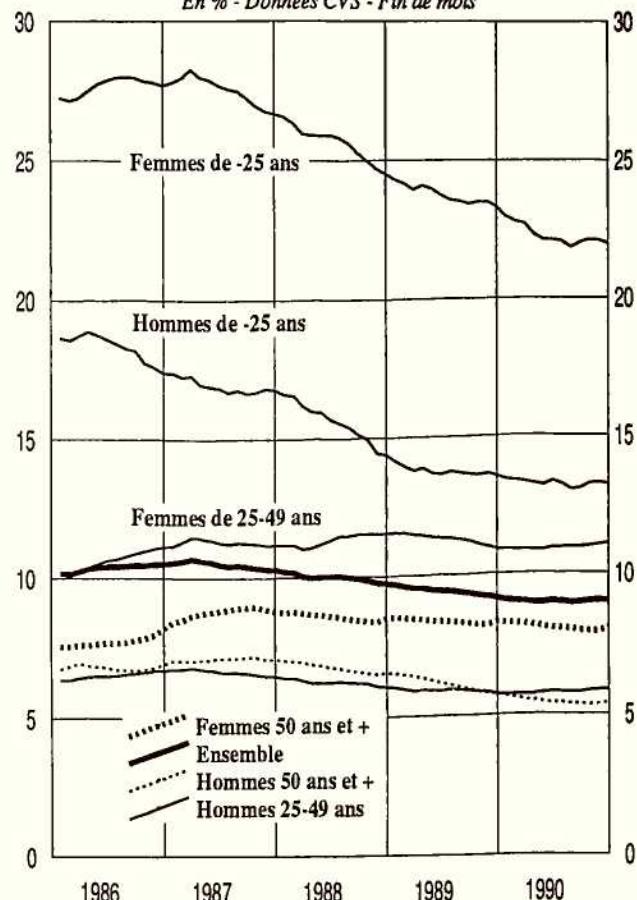
Les demandes d'emploi d'ouvriers ont continué à diminuer en 1990 alors que celles des "cols blancs" se sont accrues. Chez les ouvriers le recul a été plus marqué pour les moins qualifiés : - 11,2 % pour les manoeuvres, - 4,1 % pour les OS. Inversement, les ouvriers hautement qualifiés (OP3 et OP4) sont un peu plus nombreux à être sans emploi fin 1990 que fin 1989 (+ 0,9 %).

De ce fait, la baisse des demandes d'emploi des ouvriers non qualifiés se poursuit, mais celle des ouvriers qualifiés paraît stoppée. La tendance est encore plus défavorable lorsqu'on s'élève dans la hiérarchie sociale : + 14,1 % en 1990 pour les agents de maîtrise, + 14,5 % pour les techniciens, + 12,0 % pour les cadres. Les catégories les plus féminisées (employées, qualifiées ou non) ont une évolution intermédiaire (respectivement + 5,2 % et + 3,1 % en 1990).

La structure par qualification des demandes d'emploi s'est donc nettement élevée en 1990 et ce mouvement semble même s'être accentué en cours d'année. L'affaiblissement des créations d'emploi au second semestre n'a pas, semble-t-il, affecté la main-d'œuvre la moins qualifiée.

Taux de chômage au sens du BIT

En % - Données CVS - Fin de mois



Taux de chômage au sens du BIT

en %

	Niveaux en fin de trimestre CVS									Moyenne annuelle		
	89.1	89.2	89.3	89.4	90.1	90.2	90.3	90.4		1988	1989	1990 *
ENSEMBLE	9,5	9,4	9,3	9,1	9,0	9,0	9,0	9,0		10,0	9,4	9,0
Moins de 25 ans	18,4	18,2	18,0	17,9	17,5	17,2	17,0	17,1		20,4	18,4	17,5
25 ans à 49 ans	8,3	8,2	8,2	8,0	7,9	8,0	8,0	8,1		8,4	8,2	7,9
50 ans et plus	7,3	7,1	6,9	6,8	6,6	6,5	6,4	6,5		7,5	7,0	6,5

* chiffres estimés dans l'attente de l'enquête emploi de mars 1991, qui amènera peut-être à les réviser en baisse, si jouent les mêmes facteurs que les années précédentes.

Les salaires

La masse salariale brute reçue par les ménages a augmenté de 6,3 % en 1990 en moyenne annuelle après 6,4 % en 1989, avec le même rythme d'augmentation des effectifs (1,6 %). A partir du niveau déjà élevé en 1989, l'année 1990 est marquée par une hausse plus forte des salaires dans le secteur privé au premier semestre, avant que leur rythme de croissance ne soit affecté par le retour du TSH aux niveaux observés en 1989 et le ralentissement progressif de l'emploi. Le climat d'incertitude actuel va dans le sens d'une modération des salaires, sans que l'on sache à quel moment elle pourrait intervenir.

De la masse salariale des Entreprises non financières non agricoles (ENFNA) hors Grandes entreprises nationales (GEN) à la masse salariale brute reçue par les ménages 1/

1984	1985	1986	1987	1988	1989		Taux de croissance en %				
							1990	90.1	90.2	90.3	90.4
5,8	5,4	4,8	4,3	5,3	6,5	Entreprises non financières (68 %)	1,8	1,9	1,5	1,3	7,2
5,6	5,4	5,1	4,8	5,5	7,0	dont : ENFNA hors GEN (62 %)	2,1	1,9	1,6	1,4	7,6
7,6	5,5	1,4	0,4	2,8	0,8	GEN (5 %)	-1,6	1,4	0,1	0,3	2,5
7,8	4,8	4,2	0,6	3,6	3,1	Agriculture (1 %)	1,1	1,2	1,0	0,6	3,9
9,2	8,0	4,2	5,1	4,7	4,4	Entreprises d'assurances, organismes financiers et administrations privées (5 %)	-0,1	0,2	0,7	1,2	2,2
9,4	6,2	5,2	2,8	3,7	6,2	Administrations publiques (25,5 %)	-3,1	2,1	0,5	1,9	4,5
6,0	5,2	0,3	2,7	8,8	6,8	Ménages hors entrep. individuelles (1,5 %)	1,2	3,0	3,4	2,8	8,6
6,8	5,7	4,9	4,0	5,0	6,4	Masse salariale brute reçue par les ménages (100)	0,4	1,9	1,3	1,5	6,3
-0,8	-0,1	0,3	0,5	1,0	1,6	-Effectifs	0,5	0,4	0,3	0,2	1,6
7,6	5,8	4,6	3,5	3,9	4,7	- Salaire par tête	-0,1	1,5	1,0	1,2	4,6

1/entre parenthèses : poids du secteur dans la masse salariale globale

La progression similaire des masses salariales en 1989 et 1990 masque des évolutions contrastées entre les entreprises non financières non agricoles hors grandes entreprises nationales (ENFNA hors GEN) d'une part, et les administrations publiques d'autre part. La masse salariale des ENFNA hors GEN progresse en effet de 7,6 %, contre 7,0 % en 1989. Dans le cas des administrations publiques, on observe au contraire une décélération : 4,5 % après 6,2 %, la fin de l'année 1989 ayant été marquée par la prime de croissance exceptionnelle distribuée dans l'ensemble de la Fonction Publique.

L'emploi reste quasiment stable dans les administrations publiques et augmente sur un rythme de croissance constant (2,6 %) dans les ENFNA hors GEN.

En 1990 les salaires nets ont augmenté à peu près comme les salaires bruts, contrairement à 1989 où le taux de cotisation au régime vieillesse avait augmenté d'un point.

Les salaires

Fonction publique : modération et modulation des hausses

Les informations disponibles concernant les administrations publiques, ne portent que sur la Fonction publique d'Etat, ce qui laisse pour l'instant dans l'ombre la situation des Fonctions publiques territoriales et hospitalières.

Dans la Fonction publique d'Etat, les hausses générales de traitement décidées au titre de l'exercice 1990 ont respecté la norme, fixée en début d'année par le Gouvernement, d'un glissement de 2,5 % entre le début et la fin de l'année. Les mesures générales prises en 1989 et 1990 conduisent à un taux de croissance en moyenne annuelle de 1,8 % entre les deux années. Il faut y ajouter des mesures catégorielles sur les traitements (0,2 %) incluses dans l'indice des traitements et des mesures nouvelles portant principalement sur les primes 1/. Les seules mesures générales auraient conduit à une évolution inférieure à celle des prix. Les mesures complémentaires permettent une évolution un peu supérieure. Ces mesures complémentaires concernent principalement les enseignants, l'armée et la police.

1/ Une estimation de ces mesures, non intégrées dans l'indice des traitements, est de 2,16 % (voir Note de Conjoncture de décembre 1990 pages 82 et 83).

Augmentation de l'indice brut des traitements de la Fonction Publique

Contributions en points (%)

1990	
Effet report 1/	0
Effets courants 1990 : 2/	2,0
dont:	
1/ mesures générales	1,8
1,2 % en avril	0,9
0,5 % et 1 point en avril	
avec rappel depuis janvier	0,8
1,3 % en décembre	0,1
2/ mesures catégorielles	0,2
Plan Education 3/	0,07
Réforme de la grille	0,13
Effet report en 1991	1,5
1/ L'effet report de l'année n-1 sur l'année n est la hausse de l'indice entre les années n-1 et n résultant du niveau atteint en fin d'année n-1 : ceci correspond à la notion de l'acquis. En 1990, l'effet report est nul en raison des effets contraires d'un effet report positif des mesures générales (hors prime de croissance) prise en 1989 et d'un effet négatif dû au caractère exceptionnel de la prime de croissance versée en 1989.	
2/ Les effets courants sont les contributions à la hausse de l'indice en moyenne annuelle des mesures catégorielles et générales de l'année.	
3/ 5 points d'indice aux instituteurs au 1er septembre 1990	

Indice des traitements bruts dans la fonction publique

taux de croissance en %

		Glissements semestriels						Glissements annuels			Moyennes annuelles		
		88.I	88.II	89.I	89.II	90.I	90.II	1988	1989	1990	1988	1989	1990
Indice brut	(1)	1,6	1,6	1,9	1,5	2,0	1,7	3,5	3,5	3,7	-	-	-
	(2)	-4,0	2,8	0,7	1,5	2,0	1,7	-1,3	2,3	3,7	2,7	4,8	2,0
Indice des prix de détail		1,7	1,4	2,1	1,4	1,6	1,9	3,1	3,6	3,3	2,7	3,6	3,4
Indice brut en francs constants	(1)	-0,1	0,2	-0,2	0,1	0,4	-0,2	0,2	-0,1	0,4	0,0	1,2	-1,4
	(2)	-5,7	1,4	-1,4	0,1	0,4	-0,2	-4,4	-1,3	0,4			

(1) Avec réaffectation s'il y a lieu.

(2) Sans réaffectation

NB : les glissements sont calculés de décembre à juin et de juin à décembre. La valeur du glissement de l'indice des traitements de la Fonction publique est très dépendante du calendrier des mesures. Ainsi la prime de croissance versée en novembre 1989 n'apparaît dans le glissement semestriel ou annuel (alors qu'elle apparaît dans le taux de croissance moyen d'une année à l'autre). Certaines mesures, lorsqu'elles ont un effet rétroactif, peuvent gonfler l'indice du mois où sont versées les sommes correspondantes (l'indice dit "avec réaffectation" vise à neutraliser cet effet).

Les salaires

La rémunération moyenne dans la Fonction publique d'Etat, incluant traitements et primes, aurait augmenté à un rythme compris entre 4,7 % et 5,2 %. Ce calcul provisoire tient compte de trois facteurs : l'évolution des traitements retracée par l'indice des traitements de la Fonction publique (2 %), un impact des mesures nouvelles portant principalement sur les primes et un effet de structure qui devrait se situer dans une fourchette allant de 0,5 % à 1 % (cet effet de structure, le GVT "solde", traduit en particulier l'effet moyen de l'augmentation des qualifications). Si l'on retient les seuls fonctionnaires présents en 1989 et 1990, la hausse de la rémunération moyenne serait de l'ordre de 6 %.

L'évolution des salaires dans la Fonction publique d'Etat est ainsi le résultat d'une politique de modération s'appliquant aux hausses générales, accompagnée de mesures spécifiques à certaines catégories et portant soit sur des revalorisations de carrière soit sur les primes. Cette situation qui caractérise l'année 1990 devrait se prolonger en 1991 : l'objectif y est de nouveau fixé à 2,5 % (en glissement au cours de l'année 1991) pour les mesures générales, tandis qu'interviendront les phases 2 du Plan "Durafour" et 3 du plan "Jospin".

Secteur privé : une évolution plus forte au premier semestre

Dans le secteur privé, le taux de salaire horaire ouvrier a augmenté de 4,8 % en moyenne sur 1990 et le SMIC de 4,3 % (le salaire minimum, qui n'avait pas augmenté au second semestre 1989, a été relevé trois fois en 1990, en avril, juillet et décembre). Le salaire par tête aurait alors augmenté à un taux compris entre 5,4 % et 5,9 % (en tenant compte ici, comme dans le cas des fonctionnaires, d'un effet de structure estimé entre 0,5 % et 1 %). Quant aux salariés présents à la fois en 1989 et 1990, l'évolution de leur salaire serait de l'ordre de 7 %.

Evolution du taux de salaire horaire brut des ouvriers et du SMIC

Glissement annuel ou trimestriel 1/

1984	1985	1986	1987	1988	1989		1990			
							90.1	90.2	90.3	90.4
6,4	5,3	3,3	3,5	3,4	4,4	Taux de salaire horaire	1,6	1,3	0,9	1,2
6,9	6,9	3,4	3,4	3,3	4,0	SMIC	2,0	2,5	0,0	2,1
6,5	4,2	3,0	2,4	3,3	3,4	Indice des prix de détail	0,9	0,7	1,7	0,2
-0,1	1,1	0,3	1,1	0,1	1,0	TSH en francs constants	0,7	0,6	-0,8	1,0
0,4	2,6	0,4	1,0	0,0	0,6	SMIC en francs constants	1,1	1,8	-1,7	1,9

1/ Glissement annuel de l'année n : évolution entre janvier n et janvier n + 1

Glissement semestriel : 90.1 : janvier à avril - 90.2 : avril à juillet - 90.3 : juillet à octobre - 90.4 : octobre à janvier.

Les salaires

Du taux de salaire horaire à la masse salariale brute des Entreprises non financières non agricoles hors Grandes Entreprises Nationales

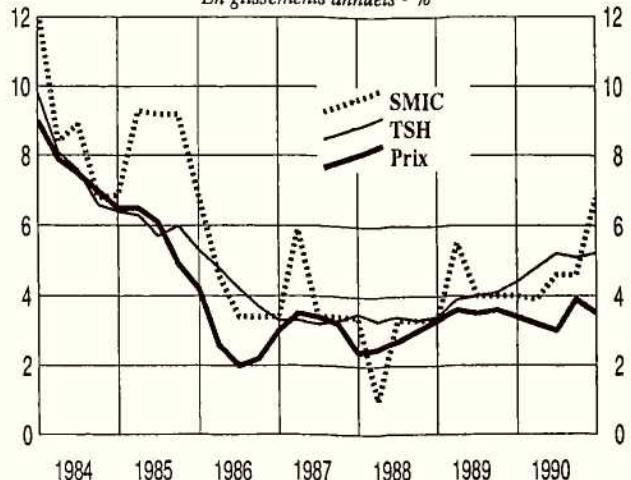
Taux de croissance moyen par rapport à l'année ou au trimestre précédent, en %

1984	1985	1986	1987	1988	1989		1990				1990
							90.1	90.2	90.3	90.4	
7,7	6,2	4,4	3,5	3,5	4,0	Taux de salaire horaire ouvrier 1/	1,3	1,3	1,2	0,9	4,8
-1,9	-1,5	-0,2	0,8	1,6	2,6	Effectifs 1/	0,8	0,6	0,4	0,3	2,6
-0,3	-0,1	-0,1	0	0	0	Durée 1/	0	0	0	0	0
5,6	5,4	5,1	4,8	5,5	7,0	Masse salariale des ENFNA hors GEN	2,1	1,9	1,6	1,4	7,6

1/Ces données sont évaluées en milieu de trimestre avec une CVS et la pondération des Comptes Trimestriels

Evolution du taux de salaire horaire ouvrier, du SMIC et des prix de détail

En glissements annuels - %



A la fin de l'année 1989, le taux de salaire horaire ouvrier progresse à un rythme trimestriel de 1 % alors que le rythme des prix est de 0,7 % à 0,8 %. L'écart s'accroît au premier semestre 1990, dégageant un gain annuel de pouvoir d'achat de 2,1 % de juillet 1989 à juillet 1990. Ce gain est acquis grâce au ralentissement de l'inflation mais aussi à un mouvement d'accélération du TSH nominal (cf graphique). En 1986, lors de la précédente période de progression des salaires réels d'ampleur comparable, c'est la décélération des prix qui jouait le rôle principal.

Plusieurs facteurs ont joué, à partir de la fin 1989, en faveur d'un desserrement de la contrainte sur les salaires ; on citera en particulier le recul du chômage et les bons résultats des entreprises en 1989. On peut y ajouter une interrogation sur le rôle qu'ont pu jouer les difficultés de recrutement en l'illustrant par les deux cas de l'évolution des salaires des ouvriers qualifiés et des ouvriers du bâtiment.

A partir de la fin de l'année 1989 et au cours du premier semestre 1990, les salaires des ouvriers qualifiés augmentent plus vite que ceux des ouvriers peu qualifiés : en juillet 1990 la progression annuelle est de 5,5 % pour les premiers contre 4,7 % pour les seconds (moyenne : 5,2 %). Un examen plus détaillé en 7 niveaux de qualification indique des taux régulièrement croissants de 4,6 % au niveau 1 (manoeuvres) à 6,1 % au niveau 7 (ouvriers très qualifiés). L'augmentation du SMIC de juillet 1990 ne tasse pas la hiérarchie entre les différentes catégories de salariés : d'avril à juillet, puis de juillet à octobre, l'écart de progression se maintient entre salaires ouvriers.

Les salaires

Deuxième cas : l'évolution assez forte des salaires dans le secteur du bâtiment, génie civil et agricole (BGCA). D'un secteur économique à l'autre, les différences d'évolutions sont en général assez faibles (les dérives sectorielles dépassent rarement 1 point), mais le BGCA se distingue assez nettement avec une évolution de près de 3 points au dessus de la moyenne entre juillet 1989 et juillet 1990. Sur cette période, le taux de croissance du salaire horaire est de 5,2 % pour l'ensemble des secteurs et de 4,7 % environ hors BGCA (celui-ci progresse de 7,6 % et représente un poids d'environ 14 % dans le TSH). Cette progression ne semble pas imputable à un effet de calendrier, car de 1985 à 1988 les salaires dans le bâtiment ne progressent pas moins vite que ceux des autres secteurs ; elle coïncide avec la mise en place des nouvelles grilles de classification dans les Travaux Publics.

En 1990 le salaire moyen a augmenté de...

En matière de salaires, plusieurs indicateurs d'évolution sont utilisés. Ces indicateurs ont chacun des fonctions spécifiques. Leur horizon temporel, leur champ, leurs méthodes de calcul sont différents. Leurs dénominations étant souvent assez proches, ils sont souvent confondus, ce qui peut rendre assez confus le débat sur les salaires.

Il convient en particulier de bien distinguer :

- évolutions en moyenne d'une année sur l'autre, et évolutions en glissement entre début et fin de l'année ;
- traitements (dans le public) ou salaires de base (dans le privé) qui ne comprennent pas les primes et les rémunérations annexes, par opposition à des notions de salaire ou de rémunération primes comprises ;
- indices à structure constante, et évolutions tenant compte de la modification des structures d'emploi ;
- évolutions calculées sur les seuls salariés présents aux deux périodes successives, ou évolutions ne comportant pas cette restriction de champ.

Glissement ou moyenne annuelle

Le glissement annuel correspond à l'évolution entre le début et la fin de l'année, par opposition à l'accroissement entre valeurs moyennes de deux années successives. En pratique, le glissement annuel de l'année 1990 est apprécié par l'évolution entre décembre 1989 et décembre 1990 (cas de l'indice de traitements de la Fonction publique), ou entre janvier 1990 et janvier 1991 (cas des salaires du privé).

La politique salariale dans la Fonction publique et dans les entreprises du secteur public utilise les deux modes de calcul. Les objectifs fixés chaque année pour les mesures générales sont annoncés en glissement (qu'on appelle aussi "en niveau"), le bilan final est établi en moyenne (ou encore "en masse"). Ainsi la lettre de cadrage du Premier Ministre pour l'année 1991 indique que pour 1990 "des compléments en masse limités pourront être décidés sans incidence en niveau". Par exemple, un changement de la date d'effet d'une mesure peut modifier l'évolution en masse sans toucher à l'évolution en niveau. Mais il faut ajouter que si l'annonce en niveau porte sur les seules mesures générales, le bilan en masse est en général établi sur l'ensemble des mesures y compris les mesures catégorielles, les augmentations de prime et les mesures individuelles.

Traitements, salaire, rémunération...

Concernant les salaires du secteur privé, on parle de salaire de base pour préciser que les primes ne sont pas prises en compte ; et, de même, dans la Fonction publique on distingue les traitements d'une part, les salaires ou rémunérations d'autre part (qui intègrent les traitements, les primes et les rémunérations annexes).

Les salaires

Une rupture à l'automne ?

Dans le cas des salaires publics, la politique de modération a été manifeste à l'automne. Pour les fonctionnaires, la mesure générale permettant de respecter l'objectif d'un glissement de 2,5 % sur l'année n'intervient qu'en décembre ; dans les entreprises publiques où cet objectif a été atteint un peu plus tôt, l'effet des clauses de rendez-vous des accords salariaux signés au titre de l'année 1990 a été reporté au début de 1991.

Dans le secteur privé, le TSH nominal a retrouvé au second semestre un rythme légèrement inférieur à celui constaté un an avant : en octobre 1990 (0,9 %), il n'est inférieur que de 0,1 point à celui observé en octobre 1989, en janvier 1991 (1,2 %), il est supérieur de 0,1 point à celui de janvier 1990, en raison de la hausse du SMIC en décembre.

Indice à structure constante, effet de structure, effet de carrière

Enfin la dernière grande différence est liée aux effets dits de structure. Dans ce cas des indices de salaires de base du privé, comme dans le cas de l'indice des traitements de la Fonction publique, les évolutions sont mesurées à partir d'un échantillon fixe de postes de travail. D'une période à l'autre, le calcul ne tient donc aucun compte des modifications qui, en général, vont dans le sens d'un poids croissant des emplois les plus qualifiés.

L'évolution du salaire moyen par tête (SMPT) correspond à un calcul où les salaires des deux années comparées sont pondérés par la répartition effective des salariés entre les divers postes de travail lors de chaque année. Cette évolution est le produit de l'indice à structure constante par un indice représentant la modification de structure appelé GVT solde.

Un autre indicateur est souvent utilisé, la rémunération des personnes en place ou des "présents-présents" (RMPP). Cet indicateur mesure l'évolution du salaire moyen des seuls salariés présents les deux années (et par conséquent l'évolution n'est calculée que pour une partie des salariés). L'indice à structure constante est alors multiplié par un effet de carrière (GVT dit positif). Dans le cas de la Fonction publique, cet effet de carrière mesure l'impact des promotions d'un corps ou d'un grade à l'autre (par concours ou passage au choix) et des promotions automatiques d'un échelon à l'autre à l'intérieur de chaque grade et corps.

Les indices à structure constante sont très rapidement disponibles. A l'inverse, les indices de GVT ne peuvent être calculés qu'après dépouillement d'enquêtes lourdes donnant une répartition des salariés par catégories de postes de travail. Les évolutions les plus récentes de SMPT et de RMPP sont donc obtenues en multipliant les indices de salaire à structure constante par des GVT estimés sur les années antérieures. Dans le cas du GVT solde, qui est assez fluctuant d'une année à l'autre, on a donc retenu pour l'année 1990 une fourchette, 0,5 % à 1 %, tant dans le secteur privé que dans la Fonction publique. Les effets de carrière sont moins instables et on a retenu les taux de 1,8 % dans la Fonction publique, et 2 % dans le privé, constatés entre 1984 et 1986.

L'évolution des salaires moyens dans le privé et le public

En 1990, les salaires moyens du secteur privé ont, semble-t-il, augmenté plus vite que ceux de la Fonction publique d'Etat (c'était l'inverse en 1989). Cette comparaison entre les deux secteurs doit toutefois être considérée avec prudence.

Ces deux secteurs ont des missions et donc des logiques de fonctionnement différentes, en sorte que nombre de postes de travail de l'un n'existent pas dans l'autre. Entre grandes catégories de postes comparables soit par le niveau de diplôme, soit par la nature même du travail, les répartitions d'effectifs sont très différentes d'un secteur à l'autre ; de ce fait, les pondérations des indices à structure constante sont différentes. Et les effets de structure ou de carrière sont eux-mêmes différents.

Les salaires

La dynamique nominale des salaires dans le secteur privé se poursuit indépendamment de celle des prix, que ce soit leur accélération à l'automne ou leur diminution en novembre et décembre. En valeur réelle, le TSI s'infléchit en octobre et retrouve son niveau de juillet à la fin de l'année. Le ralentissement de la croissance, la diminution des marges des entreprises, la remontée du chômage, les incertitudes sur la durée de la guerre,... vont dans le sens d'une modération des salaires. Mais il est difficile de savoir si, et à quel moment, se créera une rupture dans l'évolution des salaires. L'enquête de conjoncture dans l'industrie témoigne de cette incertitude. Interrogés à l'automne, les industriels prévoient de très faibles augmentations de salaire, et tel est également leur pronostic en janvier pour les premiers mois de l'année 1991. Mais dans le même temps, ils estiment que le rythme mensuel d'augmentation des salaires a été de 0,4 % au cours des trois mois précédent l'enquête de janvier, contre 0,3 % au cours des quatre mois précédant l'enquête d'octobre.

La négociation "bas salaires"

La négociation "bas salaires" s'est déroulée au cours du second semestre 1990 avec application progressive des accords conclus tout au long de l'année 1991.

Elle a été lancée dans les branches où les salaires minima hiérarchiques étaient inférieurs au SMIC. Il ne s'agit donc pas d'une négociation sur les salaires effectifs. Les salaires minima hiérarchiques sont en effet des salaires de base correspondant à des positions dans les grilles de classification au niveau de la branche : les salaires versés peuvent dépasser les minima par le jeu des primes par exemple, ou simplement parce que beaucoup d'entreprises appliquent un barème supérieur à celui qui a été négocié au niveau de la branche.

La négociation "bas salaires" déclenchée par le constat d'un écart croissant entre salaires conventionnels et salaires effectifs peut donc s'interpréter comme une opération de rattrapage permettant à la négociation de branche de retrouver un sens qui était compromis par un écart trop grand avec les pratiques d'entreprise. Son objectif principal est de définir des carrières correspondant à des qualifications différentes.

Cette négociation pourrait toutefois entraîner un effet de hausse sur les salaires effectifs. C'est le cas par exemple lorsque les minima sont remontés un peu au dessus du SMIC dans les branches où beaucoup de salariés sont rémunérés au SMIC. C'est aussi le cas des branches où plusieurs minima hiérarchiques étaient inférieurs au SMIC, les revalorisations ayant alors pour effet d'ouvrir un peu la hiérarchie des salaires au dessus du SMIC, ce qui était un objectif explicite de politique des salaires lors du lancement de la négociation.

Les transferts sociaux

En 1990, les cotisations sociales progressent plus rapidement que les prestations (respectivement de 7,2 % et 6,0 %) pour la deuxième année consécutive. La croissance des cotisations, toujours soutenue par celle de la masse salariale reçue par les ménages, ralentit après la forte progression de l'année précédente due à la hausse du taux de cotisation vieillesse. Les prestations sociales évoluent à un rythme aussi rapide qu'en 1989.

Les transferts sociaux reçus et versés par les ménages 1/

Taux de croissance en %

1984	1985	1986	1987	1988	1989		1990				1990
							90.1	90.2	90.3	90.4	
10,1	9,3	7,1	3,9	7,0	6,2	Prestations sociales reçues par les ménages (100 %)	1,1	1,3	2,0	1,4	6,0
						Versées par les organismes de Sécurité Sociale (74,5 %)	1,6	1,0	2,0	1,7	6,4
8,3	8,4	7,4	4,1	7,3	6,5	dont : Régimes général (41,5 %)	1,7	0,5	2,3	2,0	6,3
9,3	7,7	7,9	4,4	6,7	6,6	Versées directement par les employeurs (14 %)	-1,3	3,1	2,7	0,5	5,5
10,8	6,4	4,1	4,9	4,0	5,9	Autres prestations versées par les administrations (10,5 %)	1,0	0,9	0,9	0,8	3,5
25,8	20,9	9,6	1,1	9,0	4,0	Cotisations sociales effectives versées par les ménages (100 %)	2,5	1,6	0,9	-0,4	7,2
						Cotisations des employeurs 2/ (59,5 %)	2,2	1,9	1,1	-1,6	6,9
10,8	8,0	5,9	7,1	6,7	8,8	Cotisations des salariés (32 %)	2,9	0,7	1,5	1,6	7,8
8,7	8,3	4,5	5,4	5,7	7,4	Cotisations des non salariés (8,5 %)	3,5	3,3	-2,4	0,5	7,2
15,6	7,3	8,7	10,4	7,7	11,3						
11,4	8,5	6,4	8,6	9,8	8,7						

1/ entre parenthèses : part dans le total des prestations sociales ou des cotisations sociales.

2/Les cotisations employeurs sont à la fois reçues et versées par les ménages en comptabilité nationale ; elles n'ont donc pas d'effet sur le Revenu disponible brut.

Revalorisation des prestations vieillesse et famille

Les prestations servies par les organismes de Sécurité Sociale restent sur un rythme de croissance soutenu, similaire à celui de 1989 (6,4 % après 6,5 %), la décélération des prestations d'assurance maladie compensant la plus vive progression des prestations vieillesse et famille.

Les prestations d'assurance maladie ralentissent après la vive croissance de l'année précédente liée à des reports de remboursements de 1988 en 1989 et à d'importants phénomènes épidémiques (6,1 % après 8,6 % en 1989). De plus, les effets de la hausse d'honoraires intervenue en avril 1990 ont été compensés et au delà par les économies résultant de la baisse du taux de TVA de 5,5 % à 2,1 % sur les médicaments remboursables appliquée dès le 1er janvier 1990. Le profil infra-annuel des prestations maladie est en outre marqué par les mouvements de grève survenus dans certaines caisses au cours du deuxième et troisième trimestre 1990 : ils conduisent à d'importants reports de remboursements en fin d'année et au début de 1991.

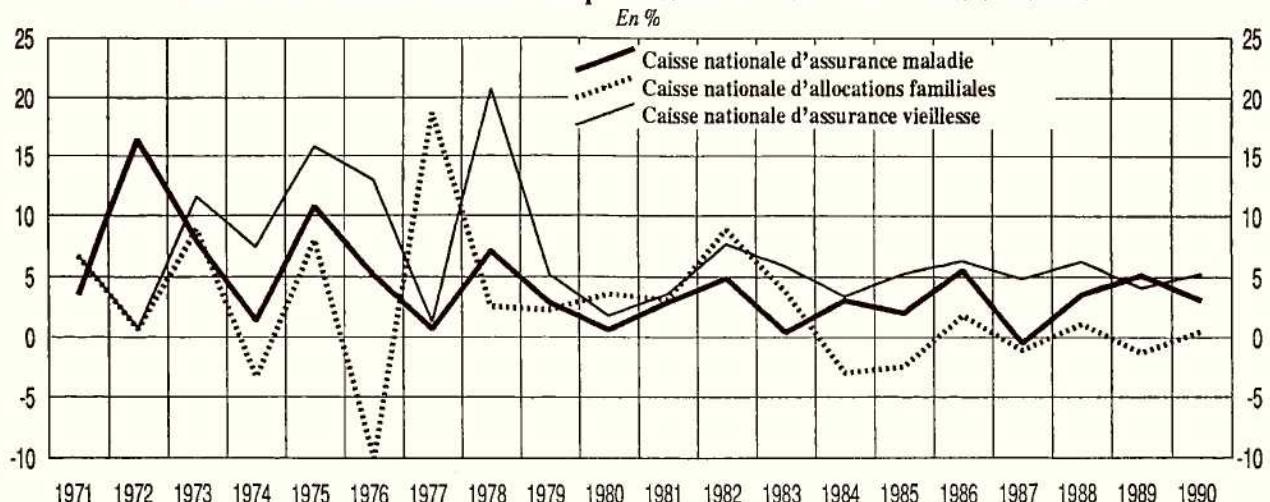
La croissance en volume des pensions de vieillesse demeurant aussi soutenue que l'année précédente, l'accélération des prestations vieillesse (8,4 % après 7,5 %) provient de leur plus forte revalorisation en 1990 (3,4 % après 2,7 % en 1989). Cette revalorisation comprend l'évolution prévisionnelle de l'inflation en 1990 et un ajustement de 0,85 % au titre de 1989 par suite d'une hausse des prix plus forte que prévue.

La progression des prestations familiales en 1990 (3,5 % après 1,9 %) résulte de la revalorisation de la base mensuelle de calcul des allocations familiales, analogue à celle des prestations vieillesse (3,3 % après 2,5 %) et de leur augmentation en volume. Une série de mesures en faveur des familles a été appliquée dès 1990. L'ouverture du droit aux prestations familiales est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans (au lieu de 17 ans précédemment) lorsque l'adolescent n'est plus scolarisé mais est

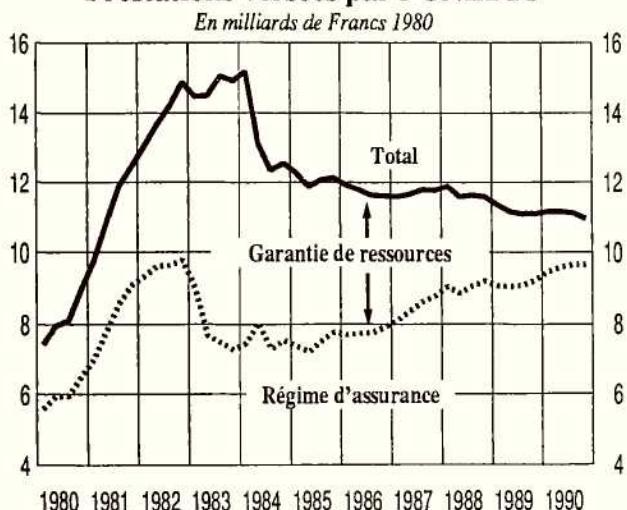
Les transferts sociaux

encore à charge, et jusqu'à 20 ans s'il poursuit des études, est placé en apprentissage, est handicapé ou en stage de formation. L'allocation de rentrée scolaire est également prolongée de 16 à 18 ans et étendue à de nouveaux bénéficiaires.

Taux de croissance annuel des prestations sociales en francs constants



Prestations versées par l'UNEDIC



Les prestations versées par les ASSEDIC augmentent en 1990 (2,2 % après - 1,2 %), en raison d'une progression modérée du nombre de chômeurs indemnisés et de revalorisations plus fortes que les années précédentes (4,3 % au 1er octobre 1990 après 3,8 % et 3 %). L'accélération des allocations du régime d'assurance (9 % après 4 %) résulte de la plus forte croissance des allocations de base et des allocations de fin de droits. Pour leur part les versements au titre de la garantie de ressources poursuivent leur diminution en 1990 (- 25 % après - 19 %).

Les prestations directes payées par les employeurs sont en léger ralentissement en 1990. La baisse du premier trimestre est le contrecoup du versement de la prime de croissance aux retraités et ayants droit de la fonction publique au quatrième trimestre 1989.

Les autres prestations versées par les administrations croissent à un rythme légèrement inférieur à celui de 1989. Les prestations versées aux TUC et aux PIL (programmes d'insertion sociale) diminuent fortement mais sont contrebalancées par les prestations versées aux CES (contrats emploi-solidarité) et aux CRE (contrats de retour à l'emploi) qui sont un peu plus importantes. Après l'instauration du RMI en décembre 1988, la croissance des prestations versées à leurs bénéficiaires ralentit cette année. Cependant, elle demeure soutenue en raison de l'augmentation du nombre d'allocataires : environ 400 000 en métropole actuellement après 336 000 fin 1989. Avec une revalorisation de 3,5 % en 1990, les dépenses concernant le RMI sont évaluées au total à 8,5 Mds de F après 5,5 Mds de F en 1989.

Les transferts sociaux

Baisse du taux des cotisations sociales employeurs.

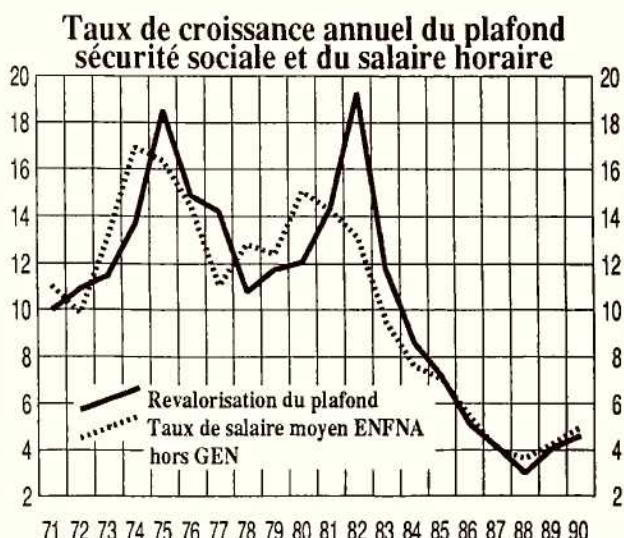
En 1990, les cotisations sociales décélèrent (7,2 % après 8,8 %) après une année 1989 marquée par une augmentation du taux de l'assurance vieillesse à la charge des salariés et des non salariés, et en raison de plusieurs réductions de taux. Cependant leur croissance reste rapide, la masse salariale reçue par les ménages évoluant à un rythme soutenu, en particulier celle versée par les entreprises non financières non agricoles et hors grandes entreprises nationales (ENFNA hors GEN) qui croît de 7,6 % après 7 % en 1989.

- la baisse du taux moyen des cotisations d'accidents du travail qui se situe dans le prolongement des baisses observées pour les années précédentes, se traduit par une diminution de cotisations de 1,2 Md de F ;
- la cotisation patronale de l'UNEDIC est réduite de 0,12 point et celle des salariés, pour la partie du salaire inférieure au plafond de la Sécurité Sociale, de 0,08 point depuis le 1er octobre. Cette mesure n'a qu'un faible impact sur le total des cotisations en 1990 (environ 300 millions de francs).

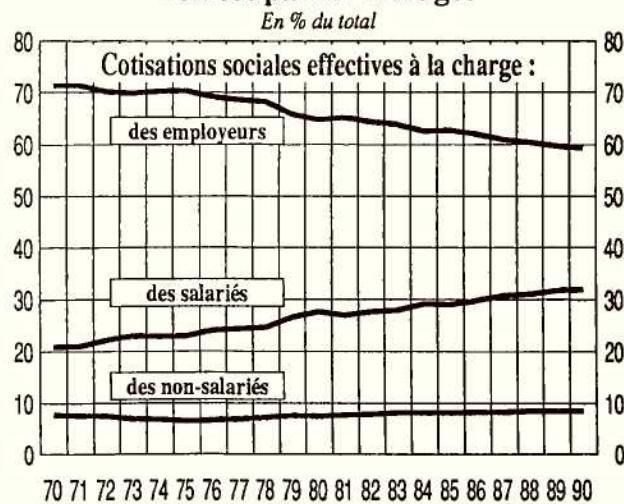
L'incidence de ces différentes mesures est atténuée par les augmentations des taux des régimes complémentaires (ARRCO et AGIRC). Le taux d'appel des cotisations de l'AGIRC (association générale des institutions de retraites des cadres) a été porté de 113,4 % à 117 % à compter du 1er janvier 1990 : cette hausse contribue pour 1,2 Md de F à l'augmentation des cotisations. Les modifications concernant l'ARRCO (association des régimes de retraites complémentaires) correspondent à une hausse de cotisations de 1 Md de F.

Le plafond de la Sécurité Sociale, relevé d'un pourcentage proche de l'évolution du taux de salaire moyen (respectivement 4,5 % et 4,4 %) joue un rôle neutre en 1990 sur les cotisations sur salaires plafonnés.

Le ralentissement des cotisations versées touche les trois grandes catégories de cotisants mais davantage les cotisations salariés qui restent néanmoins sur un rythme de croissance supérieur à celui des cotisations employeurs. Ainsi le poids des cotisations salariés dans le total des cotisations continue de s'accroître, pour la cinquième année consécutive. Il représente maintenant près de 30 % contre 20 % en 1970, mais le poids des cotisations employeurs reste toujours le plus important.



Structure des cotisations sociales versées par les ménages



Le revenu des ménages

En 1990, le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages continue de croître à un rythme soutenu (3,4 %), mais fléchit en glissement (2,1 % après 3,7 %), en raison du versement de la prime de croissance aux agents de la fonction publique fin 1989.

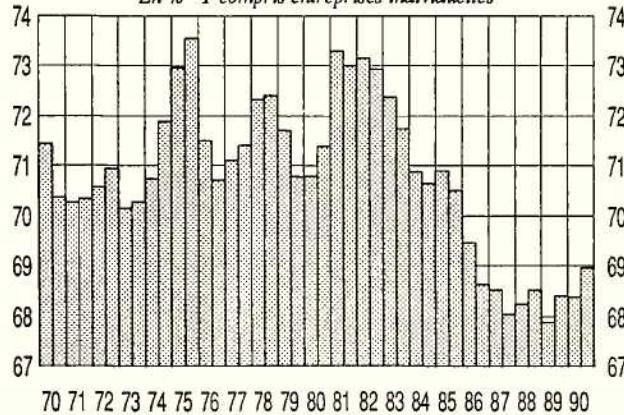
En termes de contribution à la croissance du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages, la forte progression des salaires nets compense le repli de l'excédent brut d'exploitation et l'accélération des impôts.

L'accélération du pouvoir d'achat des salaires nets (2,9 % après 2,0 %) résulte de l'infléchissement des cotisations sociales à la charge des salariés, qui restent sur un rythme soutenu mais ne connaissent pas cette année d'augmentation de taux, à la différence de l'an dernier (relèvement au 1er janvier 1989 d'un point du taux de cotisations d'assurance vieillesse) même si elles restent sur un rythme de croissance soutenu en liaison avec les salaires. La masse salariale brute reçue par les ménages continue à croître fortement (6,3 % après 6,4 %), malgré la décélération de la masse salariale versée par les administrations publiques, accrue en 1989 par le versement d'une prime de croissance exceptionnelle en fin d'année. En effet, la masse salariale des entreprises non financières non agricoles et hors grandes entreprises nationales (ENFNA hors GEN) s'accélère : 7,6 % après 7 %. Son profil est cependant marqué par une opposition entre les deux semestres : tandis que la croissance est plus forte sur la première partie de l'année grâce à la progression soutenue des effectifs et aux fortes hausses des salaires, elle s'infléchit au second semestre avec le ralentissement de l'emploi.

Le pouvoir d'achat des prestations sociales reste sur une tendance voisine de 3 % ; il accélère légèrement cette année grâce au ralentissement des prix. Globalement, le pouvoir d'achat des revenus salariaux et sociaux (2,9 %) retrouve un rythme de progression proche de celui de 1988 (2,8 %) après le léger ralentissement de 1989 (2,4 %).

Part du revenu disponible brut des ménages dans le PIB

En % - Y compris entreprises individuelles



Le pouvoir d'achat de l'excédent brut d'exploitation des ménages continue de croître fortement mais à un rythme inférieur à ceux de 1989 et 1988 (4,4 % après 5,6 % et 5,6 %). La décélération des prix des loyers se combine à celle de l'EBC des entrepreneurs individuels, imputable au ralentissement de l'activité (sensible dans le commerce, moindre dans les services marchands) et à la stagnation des prix agricoles après les hausses exceptionnelles de 1989.

Le solde des revenus de la propriété et de l'entreprise et des opérations d'assurance continue de progresser à un rythme rapide (environ de 10 % en termes de pouvoir d'achat). Intérêts versés et reçus ralentissent ; cependant la décélération des intérêts versés due au ralentissement des crédits est plus sensible que celle des intérêts et dividendes reçus liés aux bons résultats des entreprises en 1989.

En 1990, les impôts sur le revenu et le patrimoine évoluent plus rapidement que le revenu disponible des ménages. Leur accélération (4,5 % après 2,5 % en pouvoir d'achat) résulte de la progression de l'impôt sur le revenu dont l'assiette dépend des

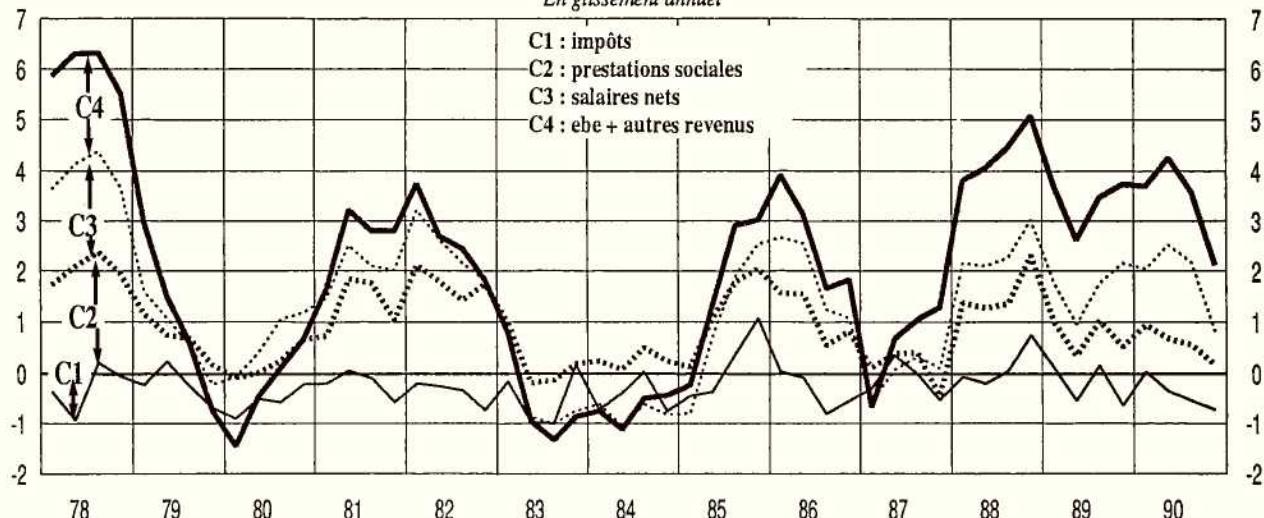
Le revenu des ménages

revenus des ménages en 1989, tandis que les autres impôts sur le revenu et le patrimoine sont en léger ralentissement. Le profil des impôts influe nettement sur celui du RDB : il atténue l'effet du ralentissement de la masse salariale en début d'année et contribue à l'accélération passagère du pouvoir d'achat au troisième trimestre.

Le profil du pouvoir d'achat du revenu disponible brut est heurté depuis dix ans avec notamment des pointes en 1981-1982, en 1985-1986 et en 1988-1990. Ce dernier pic tient à la forte contribution de l'EBE des ménages et des autres revenus (revenus de la propriété et de l'entreprise et opérations d'assurance), ainsi que dans une moindre mesure à celle des salaires nets, la contribution des autres postes à la croissance du pouvoir d'achat du RDB étant du même ordre que lors des deux périodes d'accélération précédentes.

Contributions au pouvoir d'achat du revenu disponible

En glissement annuel



Pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages 1/

1984	1985	1986	1987	1988	1989		Taux de croissance en %				
							90.1	90.2	90.3	90.4	1990
-0,4	1,1	2,7	0,1	2,8	2,4	Revenus salariaux et sociaux (79 %)	-0,2	1,1	0,5	0,6	2,9
-2,1	-0,4	1,6	-0,3	1,7	2,0	dont: Salaires nets (45 %)	-0,8	1,4	0,2	0,6	2,9
2,3	3,3	4,4	0,7	4,2	2,8	Prestations sociales (34 %)	0,5	0,6	1,0	0,5	2,9
0,1	1,9	5,3	1,5	5,6	5,6	Excédent brut des ménages (27 %)	0,9	1,0	0,5	0,8	4,4
-3,7	2,2	-11,6	5,1	9,1	7,9	Revenus de la propriété et de l'entreprise et Assurance (5 %)	4,8	1,4	1,8	2,4	9,9
3,5	2,6	3,7	5,3	6,9	5,3	Cotisations des non-salariés (- 2 %)	2,9	2,6	-3,4	-0,4	4,2
-0,2	1,5	2,7	0,6	3,9	3,3	Revenu disponible avant impôts (109 %)	0,2	1,0	0,6	0,7	3,5
5,1	-1,6	3,8	1,2	-1,5	2,5	Impôts sur le Revenu (- 9 %)	-0,8	6,8	-4,5	6,9	4,5
-0,7	1,8	2,6	0,6	4,4	3,4	POUVOIR D'ACHAT DU REVENU DISPONIBLE BRUT (100 %)	0,3	0,5	1,1	0,1	3,4
7,7	5,8	2,6	3,2	2,7	3,3	Déflateur: Prix de la consommation des ménages 2/	0,6	0,7	1,0	0,9	3,0
6,9	7,6	5,3	3,8	7,2	6,8	Revenu disponible brut des ménages (évolution nominale)	0,9	1,2	2,2	1,0	6,5

1/ entre parenthèses : part dans le revenu disponible des ménages

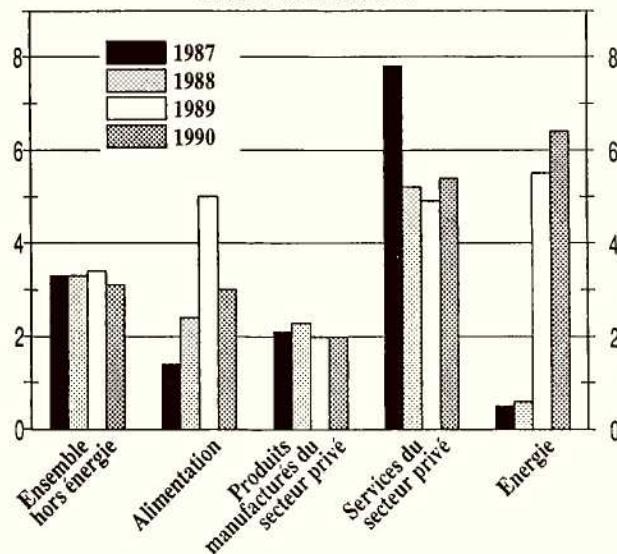
2/ en moyenne annuelle et en moyenne trimestrielle, avec la pondération des comptes nationaux trimestriels

Les prix de détail

En 1990, l'indice des prix à la consommation s'est accru de 3,4 % après 3,6 % en 1989 (à la fois en glissement et en moyenne annuelle).

Comparaison entre divers secteurs de l'indice des prix à la consommation

Glissements annuels en %



Malgré l'impact de la crise du Golfe sur les prix pétroliers, le rythme de hausse des prix s'est infléchi. Le profil de l'évolution des prix a fluctué en fonction des fortes variations des prix énergétiques : décélération continue au cours du premier semestre de 3,6 % en rythme annuel fin 1989 à 3 % en juin, puis vive accélération d'août à octobre, mois où le glissement annuel des prix a atteint 3,9 %, et enfin retournement à la baisse au cours des deux derniers mois de l'année.

Hors énergie, le rythme de hausse des prix a atteint 3,1 % après 3,4 % en 1989 ; un taux de croissance aussi faible n'a pas été enregistré depuis 1966. Même en 1986, année de très faible inflation (2,1 %), les prix autres qu'énergétiques s'étaient accrus de 4 %.

Toutefois, cette décélération est essentiellement imputable au retour à la modération des prix alimentaires. Hors énergie et produits alimentaires, l'inflation sous-jacente reprend légèrement sous l'effet des prix des services du secteur privé dont le rythme de hausse dépasse 5 %. L'allègement de la fiscalité amorcé en 1987 s'est poursuivi, induisant un gain ex-ante de 0,2 point sur le glissement de l'indice d'ensemble après 0,3 point l'année précédente.

Les prix de détail 1/

Glissements, en %

1984	1985	1986	1987	1988	1989		1990				1990
							90.1	90.2	90.3	90.4	
6,1	4,7	2,5	1,4	2,4	5,0	Alimentation (23 %)	0,9	0,9	0,7	0,4	3,0
6,7	5,3	4,5	2,1	2,3	2,0	Produits manufacturés du secteur privé (33 %)	0,6	0,6	0,3	0,4	2,0
6,4	5,9	5,1	7,8	5,2	4,9	Services du secteur privé (18 %)	1,6	1,4	1,2	1,1	5,4
10,3	0,9	-14,5	0,5	0,6	5,5	Energie (9 %)	0	-0,9	10,4	-2,7	6,4
5,2	4,0	5,0	2,0	3,7	1,1	Autres tarifs publics (5 %)	0,1	0,5	0,4	0	1,0
7,0	6,4	5,1	6,2	5,9	5,3	Loyers-eau (8 %)	1,3	1,2	0,6	1,3	4,5
3,4	3,5	2,7	2,5	3,6	-1,6	Santé (4 %)	-0,2	2,2	-0,3	0,4	2,1
6,7	4,7	2,1	3,1	3,1	3,6	ENSEMBLE (100 %)	0,8	0,8	1,4	0,3	3,4
6,3	5,2	4,0	3,3	3,3	3,4	Ensemble hors énergie (91 %)	0,9	1,0	0,6	0,6	3,1

1/entre parenthèses : poids des groupes de produits dans l'indice en 1990

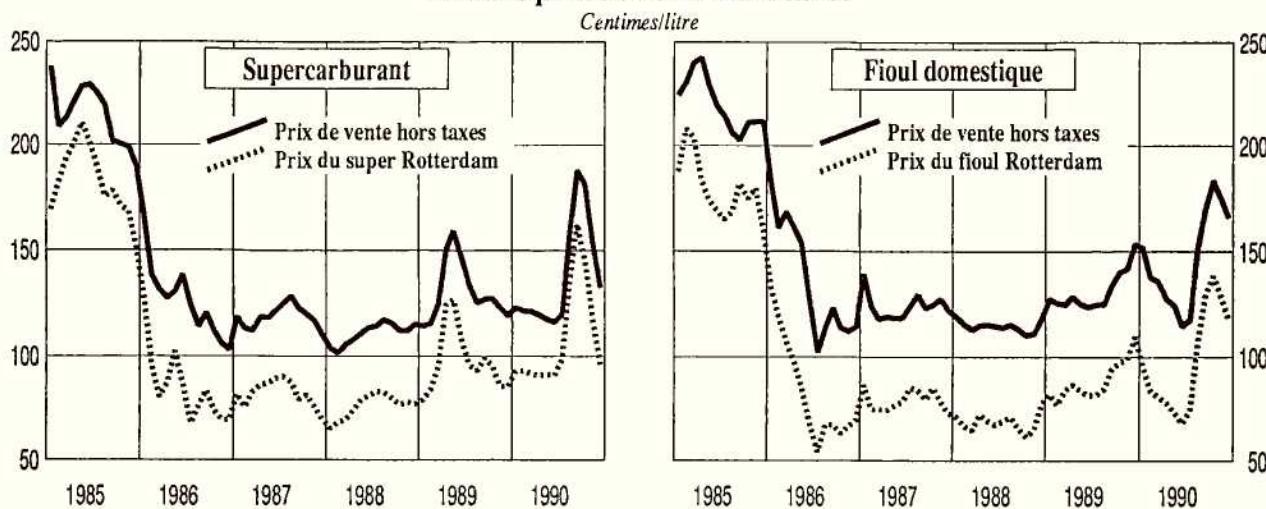
Les prix de détail

Les prix énergétiques ont subi de fortes fluctuations en cours d'année mais leur hausse totale est à peine supérieure à celle de l'année précédente

En 1990 la hausse des prix énergétiques atteint 6,4 % soit près d'un point de plus que l'année précédente, lors de laquelle des tensions sur les cours pétroliers étaient déjà survenues. L'année 1990 a comporté trois phases distinctes pendant lesquelles les prix des produits énergétiques ont joué tantôt à la hausse, tantôt à la baisse.

Les cotations des prix des carburants à Rotterdam ont ainsi connu une forte hausse jusqu'à début septembre, puis une stabilisation et une baisse accentuée, retrouvant presque en fin d'année le niveau antérieur aux événements du Golfe. La croissance des prix des fioul a été plus modérée. Au stade du commerce de détail, les fortes variations observées en amont ont été amorties pour les carburants par l'importance de la fiscalité (75,5 % du prix du super fin décembre). Sur l'ensemble de l'année, la hausse des fioul a atteint 15,4 %, et celle des carburants 6,1 %. Malgré le renchérissement récent des prix pétroliers, leur niveau hors taxes demeure néanmoins très inférieur à celui de début 1985.

Comparaison entre les prix du super et du fioul domestique Rotterdam et leurs prix de vente hors taxes



Les prix des autres énergies ont progressé plus modérément en 1990 : 4,2 % dont 2,4 % pour l'électricité et 5 % pour le gaz.

Contribution des prix énergétiques à l'évolution de l'indice d'ensemble

Périodes de 1990	Variations en %		Effets de l'énergie sur la variation de l'indice d'ensemble
	énergie	ensemble	
- Premier semestre	-0,9	1,6	-0,1
- Juillet à octobre	12,7	2,0	1,1
- Novembre - décembre	-4,8	-0,2	-0,4
Ensemble de l'année	6,4	3,4	0,55

Les prix de détail

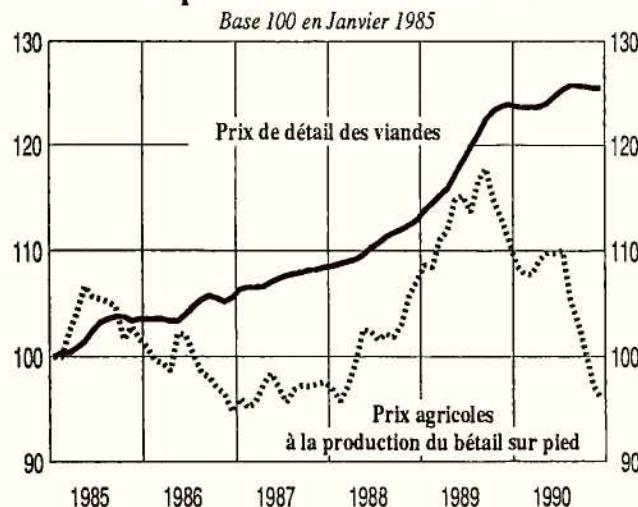
Des prix agricoles à la production orientés à la baisse,
des prix de détail alimentaires en décélération

La phase de forte hausse des prix alimentaires de la mi-1988 à octobre 1989 apparaît désormais avoir été transitoire, la plupart des marchés, en France comme en Europe, étant confrontés à une offre excédentaire. A la fin de 1989, les prix agricoles à la production se sont retournés à la baisse ; ce mouvement a été très important pour les viandes (cf graphique) dont les prix ont baissé de 18,4 % entre octobre 1989 et décembre 1990, retrouvant en moyenne le niveau antérieur à la phase de hausse. De même, les prix du lait ont sensiblement baissé en 1990 alors qu'ils avaient vivement augmenté l'année précédente.

Ces baisses de prix à la production ont résulté de situations d'excès d'offre, tant sur le marché français qu'europeen. Ainsi, la chute de près de 20 % des cours de la viande bovine entre le printemps 1989 et la fin de 1990 a été imputable à une accentuation de la baisse de la consommation, à une progression constante de la production et à un fort développement des importations.

Les prix à la production des vins et des fruits et légumes frais ont ralenti, à partir d'octobre. Les effets de la sécheresse que l'on pouvait craindre au cours de l'été ont été minimes à l'exception d'une forte hausse des prix du maïs.

Comparaison entre les prix agricoles à la production du bétail sur pied et les prix de détail des viandes



Ces fluctuations observées à la production sont généralement très amorties au stade du commerce de détail et on a observé, dans la période récente, une forte résistance à répercuter sur les prix de détail, les baisses intervenues en amont. Les prix des viandes de boucherie ont augmenté de 1,2 % en 1990 (après 8,5 % en 1989), ceux des viandes de porc et de charcuterie de 1,5 % (après 11,4 %) et ceux des produits laitiers de 1,6 % (après 3,6 %). Les hausses des prix des fruits et légumes frais et des vins sont restées très soutenues en 1990 malgré un net ralentissement au dernier trimestre.

Les prix des produits manufacturés du secteur privé ont connu une hausse aussi faible qu'en 1989.

Avec 2 % de hausse en 1990, les prix des produits industriels ont largement contribué à la modération de l'indice d'ensemble. Aucun effet de contagion des hausses des coûts énergétiques n'est perceptible, même en fin d'année. Toutefois, l'appréciation du taux de change effectif du franc et la poursuite de la baisse des cours des matières premières industrielles qui sont des facteurs de baisse du prix des consommations intermédiaires pour les entreprises manufacturières n'ont pas entraîné de décélération au niveau des prix de détail.

Les prix de détail

Hors effet ex-ante des baisses de TVA 1/, on observe une légère décélération, la hausse passant de 2,7 % à 2,6 %. Le ralentissement du rythme de hausse des produits industriels remonte à 1987. Depuis quatre ans, la hausse tendancielle (hors mesures spécifiques) est de 2,6 % l'an au lieu de 4,5 % en 1986.

En 1990, la légère accélération des prix dans l'habillement-textile a été compensée par un ralentissement dans les autres secteurs : automobiles, électroménager, articles d'équipement du ménage. En revanche, la réduction de la TVA en septembre a eu des effets plus limités que lors des allègements précédents notamment dans la photo-optique et l'électronique grand public.

La hausse des prix des consommations dans les cafés a été très soutenue, malgré une légère décélération : 6,6 % au lieu de 7 %.

1/ Modification de TVA en 1990 : réduction de la taxe sur les produits pharmaceutiques début janvier (de 5,5 % à 2,1 %) et baisse du taux majoré de 25 % à 22 % en septembre.

Prix à la consommation des produits manufacturés du secteur privé

en %

	Glissements semestriels					
	88.I	88.II	89.I	89.II	90.I	90.II
Série observée	1,2	1,0	1,2	0,8	1,2	0,7
Série corrigée des mesures spécifiques	1,2	1,3	1,5	1,2	1,4	1,2

Evolution des prix de détail de certains produits manufacturés du secteur privé

	Glissements sur 12 mois en fin d'année (%)	
	1989	1990
Habillement-textiles	2,9	3,3
Ameublement	3,6	3,6
Électroménager	0,6	0,2
Équipement du ménage	4,2	3,6
Automobile 1/	1,2	0,5
Pharmacie 2/	-1,1	-1,8
Électro-acoustique	-3,9	-2,8

1/ 3,6 en 1989 et 2,9 en 1990 hors effet TVA

2/ effet du pincement des marges : -1,1% au début de 1989

Les prix des services privés s'accélèrent

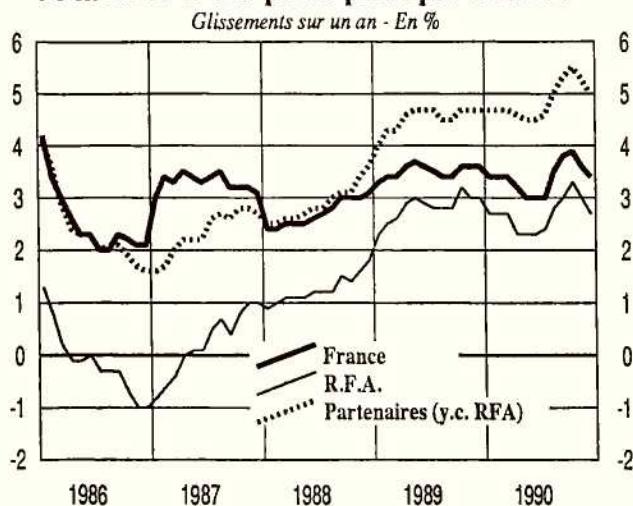
L'accélération des prix des services privés, dont la croissance est passée de 4,9 % à 5,4 %, traduit une divergence d'évolution avec les prix des autres secteurs de l'indice qui se sont inscrits en nette décélération d'une année à l'autre : de 3,3 % à 2,9 %. L'écart entre les taux de croissance des deux séries est ainsi passé de 1,6 point en 1989 à 2,5 points en 1990 (la moyenne au cours de la période 1980-1989 est de + 2,2 points).

Les hausses successives du SMIC -trois en cours d'année- n'expliquent que partiellement ce dérapage ; la dernière revalorisation, en date de début décembre, n'a d'ailleurs pas pu affecter immédiatement les prix des services.

Les accélérations les plus marquées ont porté sur les prix des services d'utilisation de véhicules privés (5,8 % au lieu de 4,5 % l'année précédente), en particulier des frais de parking et des coûts d'entretien courant, des hôtels (6,8 % au lieu de 5,9 %), des transports privés (4,7 % au lieu de 2,9 %), des services de vacances, sport, camping, des services divers tels que l'abonnement télévision, les services des banques et les travaux photo et dans une moindre mesure des restaurants.

Les prix de détail

Indices des prix à la consommation de la France de la RFA et des principaux partenaires *



* Indice synthétique des principaux partenaires, sauf le Japon, pondéré par le commerce extérieur de la France aux années N-3
N-2 : USA, Royaume-Uni, RFA, Belgique, Pays-Bas, Italie et Espagne.

Source : INSEE

Les prix à la consommation en France et chez ses principaux partenaires

Glissements en %

1984	1985	1986	1987	1988	1989		1990				1990	
							Glissements trimestriels	90.1	90.2	90.3	90.4	
2,0	1,6	-1,0	1,0	1,8	3,0	Alllemagne 1/		1,0	0,5	0,7	0,6	2,8
4,6	5,7	3,7	3,7	6,8	7,7	Royaume-Uni		2,2	4,4	2,1	0,5	9,3
8,8	8,5	4,3	5,1	5,5	6,5	Italie		1,7	1,1	1,7	1,8	6,4
8,9	8,2	8,3	4,6	5,8	6,9	Espagne		2,0	0,6	2,8	1,0	6,5
3,9	3,8	1,1	4,4	4,4	4,6	Etats-Unis		2,1	0,9	2,2	0,8	6,1
6,7	4,7	2,1	3,1	3,1	3,6	France		0,8	0,8	1,4	0,3	3,4
4,1	3,9	1,6	2,7	3,6	4,7	Indice synthétique de nos partenaires 2/		1,4	1,1	1,6	0,8	5,0

1/ RFA jusqu'en septembre 1990, partie occidentale de l'Allemagne ensuite.

2/ A partir de 1986, nouvel indice des prix des partenaires, sauf le Japon, pondéré par le commerce total de la France des années N-2 et N-3. Partenaires : RFA, Italie, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Etats-Unis.

Les prix de détail

Les autres éléments de l'indice des prix ont connu des évolutions modérées

La tendance des loyers est à la décélération depuis la mi-1988. Leur hausse a atteint 4,3 % en 1990, c'est à dire la plus faible progression depuis vingt-cinq ans, mais elle excède encore celle de l'indice d'ensemble. Ce ralentissement est imputable à la modération de la croissance de l'indice du coût de la construction et à la prorogation du décret d'août 1989 visant à limiter les hausses de loyers dans la région parisienne. Contrairement aux années précédentes, ce sont les loyers du secteur libre et non ceux des HLM qui ont induit la décélération d'ensemble.

Le prix des tabacs est resté stable et la hausse des tarifs publics a été faible : 1 %. Les prix des services de santé ont quant à eux accéléré en raison de la revalorisation des honoraires des médecins conventionnés en avril après vingt et un mois de stabilité et de l'absence de baisse des tarifs des laboratoires.

L'écart d'inflation avec nos principaux partenaires s'est accru en notre faveur, il est resté stable et toujours positif vis-à-vis de l'Allemagne de l'Ouest

Alors que l'indice des prix de nos principaux partenaires a subi une légère accélération passant de 4,7 % en 1989 à 5 % en 1990, en glissement, l'indice des prix français a décéléré de 3,6 % à 3,4 % ; l'écart d'inflation a donc atteint - 1,6 point.

Par rapport à la moyenne de la Communauté Européenne (CE), notre performance est encore meilleure : - 2,3 points.

La plus forte hausse des prix a été constatée au Royaume-Uni malgré un ralentissement en fin d'année : 9,3 %. Ce taux élevé d'inflation résulte de l'application de la poll tax en avril, de la hausse des taux d'intérêt hypothécaires, d'augmentations salariales soutenues, et comme dans les autres pays, de la poussée à l'automne des prix énergétiques.

Vis-à-vis de l'Allemagne de l'Ouest, l'écart d'inflation s'est maintenu à + 0,6 point fin 1990 comme en 1989. Les profils des deux indices ont été parallèles pendant toute l'année. L'essentiel de l'écart d'inflation est à attribuer à la croissance des prix des services privés plus de deux fois supérieure en France qu'outre-Rhin et à une progression plus forte des prix alimentaires français. La contribution des prix énergétiques à la hausse de l'indice d'ensemble a également été plus conséquente en France : + 0,55 point au lieu de + 0,4 en Allemagne de l'Ouest. En revanche, les prix des produits industriels ont eu la même contribution dans les deux indices, malgré une accélération des prix allemands. Enfin les loyers et les tabacs ont eu une incidence plus défavorable en Allemagne.

La consommation et l'épargne des ménages

La consommation des ménages : les signes d'un ralentissement

La consommation des ménages ralentit en 1990 ; le fléchissement est assez modeste au niveau de la consommation totale, à la fois en moyenne annuelle (3 % en 1990 après 3,1 %) et en glissement (2,6 % après 2,8 %). Mais les mouvements sont contrastés par composante : la consommation de services se maintient alors que celle en produits manufacturés s'infléchit (3,3 % après 4,4 %).

En 1989, les consommations en services et en produits manufacturés contribuaient de façon comparable à la croissance de la consommation totale (respectivement 1,3 point et 1,4 point sur un total de 3,1 points). En 1990, la contribution de la consommation en produits manufacturés se réduit à 1 point. Au sein des produits manufacturés, la contribution de la consommation de biens durables s'affaiblit sensiblement, sans toutefois devenir négative comme lors du dernier ralentissement observé en 1984 ; celle de la consommation en autres produits manufacturés située sur une tendance ascendante sur la période 1984-1989, fléchit de 0,2 point en 1990 après avoir bénéficié en 1989 de conditions favorables en raison des achats liés aux fêtes du bicentenaire de la révolution française.

Le profil infra-annuel de la consommation se caractérise par une forte progression au premier trimestre suivie d'une nette inflexion. Le freinage est ressenti dès le printemps. Ainsi la croissance en glissement de la consommation sur les trois derniers trimestres de l'année est du même ordre que celle observée sur le seul premier trimestre (1,4 % après 1,2 %). Le phénomène est surtout sensible sur les biens manufacturés dont la consommation baisse en glissement sur les 9 derniers mois (- 0,5 %) après la forte hausse du premier trimestre (2,4 %), et plus encore sur les biens durables (- 2,9 % après 2,1 %).

Sur le passé, les changements de régime de croissance de la consommation transitent par les accélérations de sa composante la plus volatile : les biens durables (voir tableau). La forte réduction du rythme de croissance de la consommation de biens durables (automobiles, gros équipement du logement) en glissement annuel en 1990 (- 0,9 % après 4 %) est révélatrice d'une phase de ralentissement dont l'ampleur est pour l'instant plus modérée que lors des précédents creux de cycle observés en 1974, 1980 et 1984 (voir le thème "Comportements de consommation").

Consommation totale des ménages et principales composantes

Evolution en %

1984	1985	1986	1987	1988	1989		1990				1990
							90.1	90.2	90.3	90.4	
1,2	2,4	3,9	2,7	3,2	3,1	Consommation totale (y c non marchand)	1,2	0,6	0,2	0,5	3,0
1,8	1,4	1,8	2,0	2,2	2,0	- Alimentation (20 %)	1,4	-0,2	-0,4	1,6	1,6
2,7	2,5	3,0	1,5	-1,4	0,4	- Energie (9 %)	-4,3	6,0	1,9	-5,6	0,7
2,8	4,0	4,7	3,3	3,9	3,3	- Services (40 %)	1,3	0,7	1,2	1,0	4,1
-1,9	1,2	4,7	2,9	4,4	4,4	- Manufacturés (31 %)	2,4	-0,4	-1,1	1,0	3,3
-6,5	0,5	9,4	6,5	7,1	5,7	dont: Durables (10 %)	2,1	0,4	-3,4	0,1	3,4
-2,1	-0,1	2,1	-1,2	-0,8	0,3	Textile-cuir (7 %)	3,2	-3,1	0,9	-0,1	1,4
1,3	2,5	3,3	2,8	5,5	5,7	Autres (14 %)	2,3	0,4	-0,4	2,1	4,2

La consommation et l'épargne des ménages

Le retournement du marché automobile est le principal facteur d'infexion de la consommation des ménages en produits manufacturés.

Le marché automobile en ralentissement dès 1989 (- 1,1 % en glissement sur l'année) se retourne nettement au deuxième trimestre 1990 ; la diminution des achats s'accentue en fin d'année conduisant à une réduction de 6,4 % en glissement. Le flux des immatriculations enregistré en décembre est proche de ce qui avait été observé en 1987. Ce recul du marché s'observe alors même que l'évolution des prix des automobiles est particulièrement modérée (0,6 % en 1990 en moyenne annuelle après 3,2 % en 1989), bénéficiant pour la deuxième année consécutive d'une réduction des taux de TVA à l'automne. Depuis l'automne, les ventes de véhicules diesel accélèrent grâce à une fiscalité sur le carburant qui reste favorable et dont ne bénéficient pas les autres pays européens.

En 1990, la répartition temporelle des achats d'électronique grand public a été modifiée par l'occurrence de la coupe du monde de football en juin, entraînant une consommation dynamique au deuxième trimestre et par contrecoup, des achats en net recul au troisième trimestre. Sur les trois derniers mois de l'année, une nouvelle vague d'achats a été observée sur ce type de produit. Au total, sur l'ensemble de l'année, la consommation en RTV-HiFi ralentit (9 % en glissement après 19,6 % en 1989) mais demeure encore soutenue en liaison avec la poursuite de la baisse des prix (- 4,7 % après - 5,2 % en 1989). Les achats d'équipement du logement (électroménager et ameublement) décélèrent sensiblement et leurs évolutions de prix sont un peu moins favorables qu'auparavant, notamment sur les meubles.

Les achats d'habillement ont connu une évolution heurtée au premier semestre. Des conditions climatiques particulièrement clémentes ont poussé les consommateurs à avancer leurs achats de saison printemps entraînant une vague importante de consommation sur les premiers mois puis une chute en avril. Sur l'ensemble de l'année, la consommation en ces produits se révèle relativement satisfaisante, en progression de 1,4 %, eu égard aux stagnations voire aux baisses enregistrées sur le passé.

La consommation en périodes de reprise ou de ralentissement

Variation annuelle en volume au prix de l'année 1980

Groupes de produits	Années de reprise			Années de ralentissement			1990
	1976	1982	1986	1974	1980	1984	
Biens durables importants	18,1	11,1	9,4	- 1,6	1,1	- 6,5	3,4
dont : Automobiles	27,8	15,9	10,0	- 10,6	- 3,3	- 10,4	- 0,2
Biens semi-durables	3,9	4,2	2,0	1,8	- 3,1	- 1,6	2,2
dont : Textiles-Cuir	1,5	4,3	2,1	0,8	- 0,8	- 2,1	1,4
Biens non-durables	2,9	1,7	2,7	- 0,4	1,6	2,5	2,1
dont : Energie	5,3	- 0,3	3,0	- 7,2	0,5	2,7	0,7
Alimentation	1,4	1,7	1,8	1,5	1,7	1,8	1,6
Services	4,7	3,1	4,7	3,4	2,9	2,8	4,1
Consommation totale	4,9	3,5	3,9	1,2	1,2	1,1	3,0

Source : séries de consommation de la comptabilité nationale : nomenclature de durabilité, INSEE

La consommation et l'épargne des ménages

La consommation en autres produits manufacturés progresse moins vivement en 1990 qu'en 1989 (4,2 % après 5,7 %). Les dépenses de pharmacie évoluent légèrement moins vite que par le passé, à un rythme sans doute inférieur à 10 % en volume. Une conjoncture épidémique plutôt favorable et un certain nombre de phénomènes diffus tels que les mesures restrictives en matière de remboursement de médicaments, la réforme des marges des pharmaciens, et les mouvements sociaux dans certaines caisses ont pu limiter le progression des dépenses de pharmacie malgré une diminution sensible des prix (-2,3 %) due à la baisse des taux de TVA. Les achats de librairie et d'horlogerie-bijouterie, qui avaient enregistré en 1989 de bonnes performances, stimulés par les fêtes du bicentenaire, diminuent pour les premiers (- 1,3 %) et ne progressent plus que légèrement pour les seconds, (0,6 %) en 1990, malgré de bons résultats en fin d'année.

La douceur climatique a freiné les dépenses d'énergie en dépit d'achats de fioul de précaution à l'été

En raison d'un coefficient de rigueur climatique plus faible qu'en 1989, la consommation d'énergie diminue cette année de - 2,4 % en glissement après une hausse de 0,2 % l'an passé.

En début d'année, des températures particulièrement douces ont entraîné un recul important de la consommation d'énergie domestique (-10 % environ au premier trimestre). Celle-ci croît ensuite fortement : les besoins de réapprovisionnement au deuxième trimestre (+ 13 %) et les nouvelles tensions sur les cours de l'énergie dès le mois de juillet ont entraîné des achats de précaution de fioul à l'été avec pour conséquence une croissance soutenue de la consommation d'énergie domestique au troisième trimestre (4 %). Malgré le recul des achats au quatrième trimestre, les stocks des consommateurs en fioul domestique sont importants en fin d'année.

En raison de la hausse intervenue au troisième trimestre, l'évolution des prix des carburants est plus forte en 1990 qu'en 1989 (10,2 % en glissement après 5,7 %) entraînant un recul de la consommation (-0,7 % en 1990 en glissement après 0,6 % en 1989).

La consommation de services sur le territoire connaît toujours un rythme de croissance soutenu

Les dépenses de santé restent dynamiques en 1990 (de l'ordre de 8,0 %) avec, comme pour le reste de la consommation, une pointe en début d'année ; l'hospitalisation privée se développe sensiblement depuis trois ans et son rythme d'évolution se rapproche de celui de l'ensemble de la santé (6,3 %).

Les dépenses de transport ralentissent en 1990 par rapport à 1989 (3,1 % après 4 %) et leur rythme de croissance est maintenant voisin de celui de la consommation totale. Cette décélération est surtout le fait des transports aériens dont le rythme de croissance est réduit de moitié (3,1 % après 7 %) malgré un rattrapage en fin d'année. La moindre fréquentation des stations de sports d'hiver et la politique tarifaire orientée à la hausse ont freiné la croissance des autres transports en début d'année. Les déplacements plus nombreux au quatrième trimestre ont permis le maintien du rythme d'évolution autour de 3 %.

La consommation de services de télécommunications conserve un rythme d'évolution assez élevé et la consommation des hôtels-café-restaurants et cantines se maintient sur sa tendance passée.

La consommation et l'épargne des ménages

En dépit de l'absence d'évènements nationaux importants et malgré un taux de change moins avantageux pour les touristes venant de la zone dollar, les efforts d'investissement effectués permettent à la balance touristique de progresser encore à partir du haut niveau de l'an passé (39,9 Mds de F courants en 1990 après 38,1 Mds de F) où elle avait connu une forte croissance en raison des fêtes du bicentenaire de la révolution française 1/.

Les dépenses alimentaires ne présentent pas de changement de rythme d'évolution important (environ 2 %). La progression des prix étant sensiblement moins forte que l'an passé (4,7 % après 7,7 %), la consommation de viande ne recule plus et la substitution avec la volaille est freinée. Bénéficiant d'une évolution de prix relativement favorable (pas d'augmentation cette année), la consommation de tabac progresse de 2,3 % cette année.

Le redressement du taux d'épargne s'accentue en 1990

Depuis 1987, le maintien de la croissance du pouvoir d'achat à un rythme soutenu a permis aux ménages de conserver un rythme de croissance de leur consommation proche de 3 % et d'augmenter leur taux d'épargne.

Comme le montre l'enquête de conjoncture auprès des ménages ceux-ci ressentent une dégradation de leur situation financière en même temps que montent leurs inquiétudes concernant le chômage 2/ ; ils adoptent, en conséquence un arbitrage consommation-épargne plus prudent. De plus, les effets de la désinflation qui leur permettaient de réduire l'épargne consacrée à la reconstitution de leurs encaisses réelles, tendent à disparaître. Alors qu'entre 1985 et 1987, les ménages puisaient dans leurs réserves financières pour maintenir leur flux de dépenses, il arbitrent au ralentissement de leur consommation au cours de l'année 1990 ; la consommation observée est inférieure à ce que donnerait une simulation combinant les effets du pouvoir d'achat et des prix. Aux réactions habituelles de la consommation à ces déterminants, se rajoute à partir du deuxième trimestre 1990 l'impact d'une fin de cycle de biens durables concernant essentiellement les achats d'automobiles et dont la durée semble être de 5 ans d'après une analyse statistique en terme de densité spectrale (cf thème).

Ainsi, le taux d'épargne global passe de 12,3 % à 12,6 % en 1990 et le taux d'épargne financière de 2,9 % à 3,2 %. La remontée du taux d'épargne financière s'accompagne depuis 1987 d'un ralentissement régulier de la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers (cf "l'épargne financière des ménages") ; le glissement annuel de l'évolution de ces crédits passe de 13,4 % à fin mars 1990, à 9,9 % à fin juin et à 9,1 % à fin décembre.

Taux d'épargne							En %				
1984	1985	1986	1987	1988	1989		1990				1990
							90.1	90.2	90.3	90.4	
14,5	14,0	12,9	11,1	12,1	12,3		12,3	12,2	13,0	12,7	12,6
4,9	4,8	3,5	1,6	3,0	2,9		3,1	2,6	3,5	3,4	3,2

1/ La consommation de services par les résidents est calculée en retranchant le solde touristique de la consommation territoriale. Elle accélère cette année en raison du ralentissement du solde touristique (il avait progressé de plus de 60 % en 1989).

2/ La mise en oeuvre d'un modèle alternatif d'arbitrage entre consommation et épargne intégrant une variable de chômage permet de révéler un léger effet de l'augmentation du taux de chômage sur l'évolution de la consommation au troisième trimestre 1990 (+ 0,5 % dans la simulation avec variable de chômage, + 0,6 % dans la simulation sans variable de chômage) ; cependant le freinage de la consommation observée au troisième trimestre est plus accentué.

La consommation et l'épargne des ménages

La consommation et ses déterminants

Evolution en %

1984	1985	1986	1987	1988	1989		1990			
							90.1	90.2	90.3	90.4
-0,7	1,8	2,6	0,6	4,4	3,4	Pouvoir d'achat du revenu des ménages	0,3	0,5	1,1	0,1
7,7	5,8	2,6	3,2	2,7	3,3	Prix à la consommation 1/	0,6	0,7	1,0	0,9
1,7 0,5 1,2	2,2 0,7 1,5	3,7 1,6 2,1	2,2 1,2 1,0	3,1 2,2 0,9	3,1 2,8 0,3	Consommation simulée 2/ dont : -contribution du revenu -contribution des prix	1,0 0,8 0,2	0,7 0,6 0,1	0,6 0,8 -0,2	0,8 0,8 0,0
1,1	2,4	3,9	2,7	3,2	3,1	Consommation observée	1,2	0,6	0,2	0,5
-0,6	0,2	0,2	0,5	0,1	0,0	Résidu	0,2	-0,1	-0,4	-0,3
1/ en moyenne annuelle selon la pondération des comptes nationaux trimestriels										

2/ Sur les modalités de cette simulation dynamique, voir l'encadré pages 74-75 de la note de février 1989

Investissement immobilier des ménages

L'investissement des ménages (FBCF des ménages) regroupe deux composantes de natures différentes. La FBCF des entrepreneurs individuels s'apparente à un investissement d'entreprise. En revanche, la FBCF des "ménages purs" (hors entrepreneurs individuels) correspond à un investissement immobilier (achats de logements neufs, construction, gros travaux).

Le taux d'investissement des entrepreneurs individuels (part du revenu affecté à cet investissement) suit l'évolution de la croissance économique ; de 3,4 % en 1972, il recule jusqu'à 2,1 % en 1984 ; il reprend ensuite (2,4 % en 1989). Le taux d'investissement immobilier est passé de 10 % en 1970 à 11,8 % en 1974, puis il diminue jusqu'à 7,7 % en 1985, et ensuite se stabilise. Sur la période 1974-1985, la construction a atteint son point le plus bas depuis une trentaine d'années, avec des mises en chantier inférieures à 300 000 logements par an. Différents facteurs influencent cette grandeur.

L'investissement immobilier est modulé par les conditions économiques. Sur les vingt dernières années, le revenu réel a crû à des rythmes très différents. De l'ordre de 4 % par an avant 1973, cette croissance a connu un premier ralentissement après le premier choc pétrolier, un second ralentissement plus sévère après le second choc (1980) et enfin une reprise, à la "sortie de la crise", en 1985. Ces changements de rythme se sont répercus sur la série des taux d'investissement immobilier. Mais les phénomènes liés à l'inflation ont joué aussi un rôle important. Le coût réel du crédit a augmenté de 1980 à 1986. Simultanément, le rapport investissement/revenu baisse.

La tendance démographique influence les niveaux à long terme de l'investissement logement. La période 1972-1985 a été marquée par un ralentissement de la nuptialité : 417 000 mariages en 1972, 269 000 mariages en 1985, suivi d'une reprise modérée : 281 000 mariages en 1989. Cette contrainte démographique a ainsi freiné l'investissement immobilier jusqu'en 1985, en particulier au niveau du secteur libre. Les mises en chantier du secteur aidé fléchissent au début des années 80. Elles passent de 220 000 en 1980 à 137 000 en 1985. Pour le secteur libre, le prix relatif neuf/ancien a joué en faveur de l'ancien, pesant ainsi sur l'évolution de la FBCF. En effet, l'achat de logements anciens n'apparaît pas dans la FBCF de l'ensemble des ménages ; lorsqu'un ménage achète un logement à un autre ménage, cette opération disparaît dans un compte consolidé relatif à l'ensemble des ménages.

Depuis 1987, et jusqu'en 1989, l'investissement immobilier des ménages est en reprise. Les mises en chantier passent de 310 000 en 1987 à 327 000 en 1988 et 339 000 en 1989. Différentes mesures prises en 1987 (déductions fiscales, loi Méhaignerie) ont favorisé cette reprise, qui cependant ne concerne que le secteur libre ; le secteur aidé reste toujours sur une tendance décroissante. En 1990, le chiffre des mises en chantier est de 309 500.